MyCareNet: Documents médico-administratifs

MC43 – Envoi d'une notification palliative

Scénario d'envoi

J'ai un patient qui passe palliatif.

Remarques

o La notification palliative ne peut pas être envoyée à l'avance.

Exemple : Le patient devient palliatif le 15/08. Je dois envoyer la notification (via MyCareNet) à partir du 15/08.

o La règle des 10 jours est valable pour la notification palliative.

Exemple : l'échelle Le patient devient palliatif le 15/08. Je peux envoyer la notification (via MyCareNet) entre le 15/08 et le 24/08.

 Le médecin traitant ou oncologue doit envoyer le dossier palliatif par voie postale. La date du cachet de la poste prévaut sur l'accusé de réception MyCareNet pour la date d'octroie du statut palliatif.

Procédure d'envoi

- Vérifier l'assurabilité du patient : Patient > Historique > Bouton "MyCareNet"
- o Envoi de la notification palliative :
 - Patient > Formulaires > Soins palliatif > Bouton "Nouveau"
 - Compléter le document

Si le praticien de référence est une équipe palliative, il faut rajouter cette équipe dans la liste des prestataires.

Procédure:

- Gestion > Prestataire > Nouveau
- Encoder le signalétique, le numéro Inami (indispensable) et le centre soins palliatifs
- Cliquer sur le bouton "Enregistrer"
- Cliquer sur le bouton "Imprimer" pour visualiser et vérifier le document puis cliquer sur "Fermer"
- Cliquer sur le bouton "Envoi MyCareNet" et confirmer l'envoi (+ code PIN)



 Relever la boîte aux lettres MyCareNet et vérifier que l'on ait bien reçu l'accusé de réception (420001): MyCareNet > Boîte aux lettres

MyCareNet: Documents médico-administratifs

MC41 – Gestion des messages (notification palliative)

Message 420001

Туре	Union
420001 Palliatif : Accusé de réception	Afficher

Message automatique

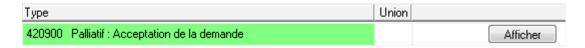
Le système vous notifie que la notification palliative a correctement été envoyée.

Lorsque vous envoyez une notification palliative, après quelques secondes, ce message est déposé dans votre boite aux lettres MyCareNet.

Réaction de votre part

Ne rien faire mais consultez régulièrement votre boite aux lettres MyCareNet jusqu'à l'obtention du message d'acception (420900) ou du message de refus (420000 - 420999).

Message 420900



Décision du médecin conseil

Votre notification palliative a été acceptée.

Réaction de votre part

Ne rien faire.

Soft33 enregistre automatiquement dans la notification palliative le numéro de référence de la mutuelle.

Le programme adapte également la date d'acceptation de la demande (cf date du cachet de la poste du dossier palliatif envoyé par le médecin traitant ou oncologue).

Message 420000



Message automatique

la notification palliative est erronée et n'est donc pas acceptée.

Réaction de votre part

- Cliquer sur le bouton "Afficher"
- Pour obtenir le motif du refus, cliquez sur le code erreur (si il existe).

Exemple: Patient non affilié, ...

• <u>Contacter la mutuelle</u> et ensuite renvoyer la notification palliative corrigée.

Message 420999



Décision du médecin conseil

La notification palliative a été refusée.

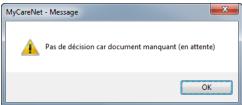
Réaction de votre part

- Cliquer sur le bouton "Afficher"
- Pour obtenir le motif du refus, cliquez sur le code erreur (souligné) de la zone 318

Code de refus de la zone 318 : 500

Si le motif de refus est le code 500, la notification palliative est temporairement refusée car la mutuelle est en attente du dossier du médecin traitant ou oncologue.





• Réaction :

Ne rien faire si le dossier a bien été envoyé.

Code de refus de la zone 318 : 401

Si le motif de refus est le code 401, le patient est déjà palliatif.





• Réaction :

Contacter la mutuelle pour connaître la date de début du statut palliatif et ensuite modifier cette date de début dans le document de notification palliative.

Autres codes de refus de la zone 318

- 200 : Patient décédé à la date de début de période demande
- 406 : Refus médical
- 409 : Refus suite à la présence d'une autre demande en cours de traitement